Système d'Information de l'Identification Bovine

Référence	IE/SIIB/GA/011
Version	7.2
Date de rédaction	10/07/2013
Catégorie	Cahier des charges
Rédacteur(s)	B. PIEDNOIR
Source	CCI interface LD-LL 72.doc

Système d'Information de l'Identification Bovine

CONTROLES D'INTERFACE LOGICIEL DETENTEUR - LOGICIEL LOCAL

CAHIER DES CHARGES

Tableau des versions

N° de version	Date	Modifications
1.0	19/05/1999	Document préparatoire
1.1	31/07/99	Prise en compte de la version 025 des VSE et d'autres remarques
1.2	07/12/1999	Prise en compte des différentes évolutions intervenues sur le contrôle d'interface entre logiciel local et base de données nationale et application à l'interface logiciel local – logiciel détenteur
1.9	23/06/2003	Mise à niveau du cahier des charges par rapport aux évolutions du SIIB et à l'intégration de nouveaux acteurs (Opérateurs Commerciaux, Marchés)
1.91 à 1.93	03/07/2003	Relecture commune Institut de l'Elevage – CISI.
2.0	**20/08/2003**	**Version validée**
2.1	01/10/2003	Corrections erreurs de spécifications pour les VSE REBO et LIST
2.2	18/12/2003	Modifications tableau des erreurs (spécifique LL-BDNI)
2.3	30/07/2004	Suppression des causes mouvements G et T à compter du 01/01/2005
3.0	**15/09/2004**	**Version validée**
3.1	30/10/2004	Modifications tableau des erreurs : mise à niveau avec les erreurs du tronçon LL-BDNI
3.2	01/02/2005	Conséquences adaptations logiciel converse national
4.0	**07/03/2005**	**Version validée**
5.0	**26/09/2005**	**Version validée (converse 1.7.3 et 1.6.3)**
6.0	**22/03/2006**	**Version validée (converse 1.7.4 et 1.6.4)**
6.1	**02/04/2007**	**Mise en cohérence avec les contrôles version BDNI 2.20 (converse 1.7.8 et 1.6.8)**
7.0	**23/04/2013**	**Prise en compte de l'évolution CPB «Tour de poitrine »**
7.1	**14/06/2013**	**Ajout d'un contrôle dans le VSE REBO Utilisation possible par le SPIE**
7.2	**10/07/2013**	**Prise en compte des animaux suisses comme animal avec échange**

Nouveauté de la version 3.2 :

- Paragraphe 6.4.5 : le code d'identification d'un bovin présent physiquement et identifié en France comporte obligatoirement le code pays "FR".
- Paragraphe 6.4.9 : n° national d'un bovin étranger ne doit avoir que des chiffres ou des lettres majuscules, et ne doit pas commencer par une répétition du code pays du bovin.
- Paragraphe 9 : refonte description contrôles sur C8-C9-C10 en fonction de C5.
- Paragraphe 16 : refonte description contrôles sur C8-C9-C10 en fonction de C5.
- Paragraphe 18 : modification du libellé de l'erreur I036, ajout erreurs I138 à I149.

Nouveauté de la version 5.0 :

- Paragraphe 8 : la zone "statut animal filié" devient ignorée.
- Paragraphe 11 : la zone "statut animal filié" devient ignorée.
- Paragraphe 14 : la zone "statut animal filié" devient ignorée.
- Paragraphe 18 : Suppression erreur I053.

Nouveauté de la version 6.0 :

- Paragraphe 9 : ajout du tableau de décision sur les contrôles C8-C9-C10 par rapport à C5.
- Paragraphe 16 : ajout du tableau de décision sur les contrôles C8-C9-C10 par rapport à C5.

Nouveauté de la version 6.1 :

- Paragraphe 6.1.2 : le nombre maximum de VSE par fichier est porté de 30 000 à 10 000, hors VSE d'en-tête. Modification du libellé de l'erreur I073 en conséquence.
- Paragraphe 8 : ajout du contrôle de caractère sur le numéro du père IPG si code pays différent de FR.
- Paragraphe 11 : ajout du contrôle de caractère sur le numéro du père IPG si code pays différent de FR.
- Paragraphe 14 : ajout du contrôle de caractère sur le numéro du père IPG si code pays différent de FR.

Nouveauté de la version 7.0 :

- Paragraphe 14 :
  - ajouts des nouveaux champs C24/C27/C28/C30 aux VSE NAIS/CRE,
  - ajouts de contrôles sur C24, C27 et C28 et modification des contrôles des champs C18 à C23 et C27 à C28.
  - Régularisation de la gestion de la donnée 'Statut animal filié' Champ C9 obligatoire, avec un contrôle correspondant.
  - Correction des contrôles sur les champs C23 et C28
- Paragraphe 18 : création des erreurs I034, I037, I038 et I053.

Nouveauté de la version 7.1 :

- Paragraphes 6.2.2.3 & 6.2.2.4 : ajouts du code récepteur 'SPIE' et du code destinataire 'SPIE' (utilisation rendu possible dans le cadre du SPIE) pour les VSE de type DEM. Si le contrôle détecte une anomalie, une erreur I088 est déclenchée.
- Paragraphe 15 : Ajout d'un contrôle sur la donnée 'Nature de la boucle' Champ C26 obligatoire depuis le 01/01/2011
- Paragraphe 18 : Ajout de l'erreur I069 et modification du libellé de l'erreur I088

Nouveauté de la version 7.2 :

- Paragraphes 8.2, 9.2, 12.2, 15.2, 16.2 : Modification des règles de déclenchement des anomalies I001 et I118
- Paragraphe 14.2 : Modification des règles de déclenchement des anomalies I006 et I118
- Paragraphe 7.2 : Modification de la règle de déclenchement de l'anomalie I049
- Harmonisation des notions : remplacement des mentions « CEE » par « animal échangé » [PAS D'IMPACTS SUR LE DEVELOPPEMENT]

SOMMAIRE

1 Présentation du document 7

2 Documents de référence 8

2.1 Architecture du Système d'Information de l'Identification Bovine 8
2.2 Description des tables de référence 8
2.3 Cahier des charges des évolutions des logiciels des détenteurs 8
2.4 Cahier des Charges des évolutions des logiciels locaux 8
2.5 Cahier des Charges pour l'inventaire bovin d'une exploitation 8

3 Rappel de quelques principes communs au Système d'Information de l'Identification Bovine 9

3.1 Gestion des erreurs 9
3.2 Paramètres utilisés dans les règles de gestion 9
3.3 Zones facultatives 9
3.4 Zones ignorées 10
3.5 Rubriques incomplètes 10

4 Principe de fonctionnement de l'outil de contrôle d'interface 11

4.1 Gestion des fichiers et des codes résultats. 11
4.2 Analyse des VSE 11
4.3 Contrôles de cohérence intra-VSE 11
4.3.1 Dates déclarées 11

5 Conventions utilisées dans ce document 12

5.1 Conventions de description des formats des données 12
5.2 Conventions de déclaration de présence des rubriques 12

6 Contrôles communs à tous les VSE 13

6.1 Contrôle global du VSE 13
6.1.1 Contrôles des enregistrements 13
6.1.2 Taille des fichiers transmis 13
6.1.3 Utilisation des tables de référence 13
6.2 Contrôles de l'en-tête 14
6.2.1 Les rubriques obligatoires et leur format : 14
6.2.2 La codification des rubriques 14
6.2.3 Les cohérences entre rubriques type et code de VSE 16
6.3 Contrôle de la fin de VSE 16
6.3.1 Les rubriques obligatoires et leur format : 16
6.3.2 Le contrôle des rubriques 16

6.4 Autres règles communes à tous les contrôles 17
6.4.1 Types de zone 17
6.4.2 Contrôles des dates 17
6.4.3 Contrôle du code résultat 17
6.4.4 Comparaison des dates 17
6.4.5 Numéro national de bovin français ou importé 18
6.4.6 Numéro national d'une exploitation française 18
6.4.7 Numéro français de gestion 18
6.4.8 Numéro de détenteur 18
6.4.9 Numéro de bovin étranger 18
6.4.10 Numéro d'une exploitation de naissance étrangère 18

7 Avis d'introduction d'un animal importé – Code V.S.E. .« AVER » 19

7.1 Composition du corps du VSE 19

7.2 Cas de la demande – type V.S.E. .« DEM » 19

8 Gestion des animaux échangés – Code V.S.E.« ECHA » 20

8.1 Composition du corps du VSE 20

8.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE » 20

9 Gestion des notifications d'entrée – Code V.S.E.« ENTR » 22

9.1 Composition du corps du VSE 22

9.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE » 22

10 Vecteur d'en-tête de fichier FICH 24

10.1 Composition du corps du VSE 24

10.2 Contrôles 24

11 Gestion des animaux importés – Code V.S.E.« IMPO » 25

11.1 Composition du corps du VSE 25

11.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE » 25

12 Passage sur un marché – Code V.S.E.« JALO » 27

12.1 Composition du corps du VSE 27

12.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE » 27

13 Demande d'inventaire bovin d'une exploitation – Code V.S.E.« LIST » 29

13.1 Composition du corps du VSE 29

13.2 Cas de la demande – type V.S.E. « DEM » 29

14 Gestion des naissances – Code V.S.E.« NAIS » 30

14.1 Composition du corps du VSE 30

14.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE » 31

15 Gestion des rebouclages – Code V.S.E.« REBO » 33

15.1 Composition du corps du VSE 33

15.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE » 33

16 Gestion des notifications de sortie – Code V.S.E.« SORT » 34

16.1 Composition du corps du VSE 34

16.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE » 34

17 Les vecteurs d'erreur 36

17.1 Constitution de l'en-tête 36

17.2 Constitution du corps 36

17.3 Constitution de la fin du VSE d'erreur 37

18 Récapitulatif des erreurs 38

1 Présentation du document

Dans le cadre de la mise en place du Système d'Information de l'Identification Bovine (S.I.I.B.), un système d'échange de messages est mis en place entre logiciels détenteurs et logiciels locaux.
Dans le souci de réduire le nombre d'échanges improductifs, et de rapprocher la détection des anomalies de la source de l'information, il est convenu de mettre en place un outil unique de contrôle des messages émis par les différents logiciels détenteurs.
Cet outil a pour rôle de vérifier la bonne conformation des messages émis par les logiciels détenteurs. Cette vérification s'intéresse à la structure des messages, à la présence des données obligatoires, à la conformité des codifications utilisées.
Ce document rappelle d'abord les documents de référence sur lesquels il s'appuie et qu'il présente, ainsi que les principes généraux retenus dans le cadre du Système d'Information de l'Identification Bovine.
Le fonctionnement du module de contrôle de l'interface est ensuite présenté, ainsi que les principes généraux des contrôles.
Après quoi nous nous intéressons à la partie des contrôles qui est commune à l'ensemble des messages reçus, et qui s'intéresse en fait aux en-têtes et à la queue des messages.
Nous examinons ensuite chaque VSE en nous focalisant sur le corps. L'étude est présentée par VSE, et pour chaque code par type action demandée.
Un point particulier est fait sur la gestion des messages d'erreur.

Restrictions :
Ce document ne s'intéresse qu'à l'interface entre logiciel détenteur et logiciel local.
Il ne s'intéresse qu'aux messages partant du logiciel détenteur et à destination du logiciel local ou du point focal.

2 Documents de référence

La détention et la connaissance des documents cités dans cette partie est un préalable à la lecture du présent document.

2.1 Architecture du Système d'Information de l'Identification Bovine

2 documents présentent les options et les principes retenus aux différents niveaux de l'architecture du Système d'Information de l'Identification Bovine :
Architecture - spécifications générales. Il présente les principaux composants technique du noyau du système (local et national), ainsi que les interfaces d'échange avec les acteurs externes (éleveurs, négociants, abatteurs, …).
Référence : BII/IPG/FD/028

Architecture – spécifications générales de l'échelon local. Il présente l'architecture du niveau local selon ses deux étapes essentielles, à savoir septembre 1999 et septembre 2000.
Référence : BII/SIIB/FD/007

2.2 Description des tables de référence

Le Système d'Information de l'Identification Bovine utilise un ensemble de tables de référence précisant les valeurs admises pour telle ou telle information (type racial, code réédition de passeport, …). Ces tables sont pour la plupart définies dans des documents tels le Cahier des Charges des Opérations de Terrain, les Cahiers des Charges Informatiques, des documents relatifs à l'Etat Civil, …Elles ont la particularité d'être des tables définies au niveau national et qui devraient figurer à l'identique dans tous les systèmes informatiques actifs au sein du Système d'Information de l'Identification Bovine.
Référence du document : IE/SIIB/GA/009.

2.3 Cahier des charges des évolutions des logiciels des détenteurs

Référence : IE/SIIB/CK/001.
Ce document intéresse les logiciels des détenteurs éleveurs et notificateurs nationaux type intégrateurs. Il précise la cinétique des échanges entre eux et les logiciels locaux, la composition des messages, les règles de gestion.
Référence : IE/SIIB/BF/002.
Ce document intéresse les logiciels des marchés de gré à gré et aux enchères. Il précise la cinétique des échanges entre eux et les logiciels locaux, la composition des messages, les règles de gestion.
Référence : IE/SIIB/BP/117.
Ce document intéresse les logiciels des Opérateurs Commerciaux (négociants privés et coopératives). Il précise la cinétique des échanges entre eux et les logiciels locaux, la composition des messages, les règles de gestion.

2.4 Cahier des Charges des évolutions des logiciels locaux

Ces documents fournissent l'ensemble des éléments nécessaires pour le développement des modules de transfert de fichiers avec la BDNI.
Référence de ces documents : IE/SIIB/BF/003, IE/SIIB/BF/007, IE/SIIB/BP/116.

2.5 Cahier des Charges pour l'inventaire bovin d'une exploitation

Ce document fournit l'ensemble des éléments nécessaires pour le développement des modules de demande et de fourniture au format VSE de l'inventaire bovin d'une exploitation.
Référence de ce document : IE/SIIB/BP/086.

3 Rappel de quelques principes communs au Système d'Information de l'Identification Bovine

3.1 Gestion des erreurs

Toutes les erreurs détectées et circulant entre les différents composants du système d'information sont identifiées par un code à 4 positions :

- 1 pour identifier le module qui a détecté l'erreur
- 3 pour différencier les erreurs détectées par un module.

De plus, toutes les erreurs sont accompagnées d'un poids, décrivant le type de réaction. Dans l'interface, seul le type 1 est utilisé, qui signifie : erreur bloquante entraînant le refus du VSE, de la notification, car mettant en jeu l'intégrité de la Base de Données Nationale

Dans la mesure du possible, l'ensemble des contrôles est effectué, sans s'arrêter à la rencontre de la 1° erreur. Ceci permet de retourner à l'auteur jusqu'à 10 erreurs pour un même VSE.

3.2 Paramètres utilisés dans les règles de gestion

Des paramètres sont utilisées dans différents contrôles, notamment pour les cohérences entre les différentes dates. Ces paramètres seront modifiables à l'usage afin d'affiner la qualité des contrôles.

Les paramètres communs exploités dans l'interface entre logiciel détenteur et logiciel local sont les suivants :

Paramètre	Rôle	Valeur à ce jour [1]
Param5	Numéro de mère porteuse obligatoire pour les animaux nés après cette date	01/07/1999
Param6	Mois de naissance obligatoire pour les animaux nés après cette date Cheptel de naissance obligatoire pour les animaux nés après cette date Jour obligatoire pour les mouvements ultérieurs à cette date	01/07/1999
Param7	Jour obligatoire dans la date de naissance pour les animaux nés après cette date	01/07/1999
Param8	Types raciaux des parents obligatoires pour les animaux nés après cette date	01/01/1999

3.3 Zones facultatives

Lorsqu'une zone est déclarée facultative, le logiciel local a la possibilité soit de mémoriser et gérer cette rubrique, soit de déclarer qu'il ne la gère pas. Par convention :

- un logiciel qui ne gère pas une rubrique facultative force la zone à « * » (caractère astérisque)
- un logiciel qui gère une rubrique et qui souhaite signifier explicitement une remise à blanc de la rubrique la force à blanc ou à zéro suivant son type
- un logiciel qui gère une rubrique facultative mais qui n'en connaît pas la valeur par exemple au moment d'envoyer le VSE force la zone à "espace" quelque soit son type.
- Si une rubrique déclarée facultative est gérée et renseignée, elle doit respecter le format déclaré pour cette rubrique

[1] Valeur données à titre d'exemple. Les valeurs réelles sont fournies par le Comité de Pilotage du SIIB

3.4 Zones ignorées

Pour un VSE de même code, en fonction du type, certaines zones ne sont pas nécessaires. Elles sont alors déclarées ignorées, et ne feront donc l'objet d'aucun contrôle.

3.5 Rubriques incomplètes

Pour des raisons historiques, certaines dates peuvent être incomplètes (absence du jour ou du jour et du mois) et peuvent encore circuler (cas d'une modification). Par convention, une date incomplète est représentée par des espaces dans la rubrique jour, ou dans les rubriques jour et mois. Les tolérances sont précisées au travers des paramètres (voir § 3.2).
Les rubriques numériques incomplètes (valeur sur 4 chiffres à renseigner dans une zone décrite en N8) sont calées à droite et complétées à gauche par des zéros. Ex : "00001234".
Les rubriques alphanumériques incomplètes sont cadrées à gauche et complétées à droite par des espaces.

4 Principe de fonctionnement de l'outil de contrôle d'interface

4.1 Gestion des fichiers et des codes résultats.

Le logiciel détenteur dépose les VSE qu'il désire adresser à un logiciel local dans un fichier adressé au contrôle d'interface. Le module de contrôle de l'interface traite le fichier VSE par VSE et constitue un fichier de résultat suivant le principe suivant :

- s'il n'y a aucune erreur détectée dans le fichier reçu, le fichier est poussé vers l'outil suivant (point focal ou logiciel local) et tous les codes résultat sont forcés à "10" ou "20" suivant l'interface qui signifie "VSE validé par l'interface logiciel détenteur".
- s'il y a des erreurs, le fichier est retourné vers le logiciel détenteur. Les VSE qui ne sont pas en erreur ne sont pas retournés au logiciel détenteur. Les VSE en erreur sont constitués comme indiqué plus loin (voir § 17).

4.2 Analyse des VSE

Chaque VSE est analysé individuellement. Les vérifications effectuées sur un VSE sont fonction d'une part de son code (ex : description d'une exploitation), d'autre part de son type (ex : création).
Pour chaque VSE, les contrôles effectués portent sur :

- la conformité de sa structure : longueur des zones, respect du type (numérique, alphanumérique, …)
- la présence des zones obligatoires, fonction du type et du code du VSE
- la codification des rubriques obligatoires, ainsi que celle des rubriques facultatives renseignées
- la cohérence entre zones du même VSE (ex le M.O. I.P.G. créateur du VSE crée bien des informations qui sont de son ressort)

Les erreurs sont gérées suivant le même principe tout du long de la chaîne depuis le logiciel détenteur jusqu'à la Base de Données Nationale (cf. § précédent).
Les erreurs émises par l'outil de contrôle sont identifiées par un « I ». La liste récapitulative des erreurs est présentée en fin de document. Cette liste est surabondante par rapport aux besoins de cet interface car elle présente également les erreurs susceptibles d'être détectées par d'autres interfaces.
Dans le cas de l'interface, le choix est fait de ne travailler qu'en type 1. C'est à dire que toute erreur détectée entraînera le rejet de l'ensemble du fichier.

4.3 Contrôles de cohérence intra-VSE

4.3.1 Dates déclarées

Les différentes dates déclarées au sein d'un VSE doivent logiquement toutes être au plus égales à la date de création du VSE (rubrique F1 de la fin de VSE).

5 Conventions utilisées dans ce document

5.1 Conventions de description des formats des données

Vax : donnée alphanumérique comportant jusqu'à x caractères (blancs acceptés). Le cadrage à gauche est implicite. Une rubrique incomplète est complétée à droite par des espaces. Le cadrage à droite est précisé si nécessaire.

Ax : donnée alphanumérique comportement exactement x caractères (blanc interdit)

Nx : donnée numérique positive non signée comportant x chiffres. Les positions inutiles à gauche sont renseignées par des zéros.

D : date calendaire sous la forme JJMMSSAA où :
JJ représente le jour (de 01 à 31)
MM représente le mois (de 01 à 12)
SS représente le siècle (de 19 à 99)
AA représente l'année (de 00 à 99)
toutes les rubriques sont obligatoirement présentes.

DI : date calendaire incomplète sous la forme JJMMSSAA où :
JJ représente le jour (de 01 à 31 ou 00)
MM représente le mois (de 01 à 12 ou 00)
SS représente le siècle (de 19 à 99)
AA représente l'année (de 00 à 99)
Dans certains cas, le jour ou le jour et le mois peuvent ne pas être connus. Ils sont alors remplacés par des espaces.

H : heure sous la forme HHMMSS où :
HH représente l'heure (de 00 à 23)
MM représente les minutes (de 00 à 59)
SS représente les secondes (de 00 à 59)

5.2 Conventions de déclaration de présence des rubriques

Dans les tableaux de présentation de la composition des VSE, les conventions suivantes sont utilisées :

O : rubrique dont la présence est obligatoire

F : rubrique dont la présence est facultative, mais qui sera contrôlée si elle est présente

C : rubrique dont la présence est conditionnée par la présence d'une autre rubrique ou par un paramètre

X : rubrique ignorée, aucune vérification ni mémorisation n'est faite de son contenu

6 Contrôles communs à tous les VSE

6.1 Contrôle global du VSE

6.1.1 Contrôles des enregistrements

Tous les enregistrements doivent avoir une longueur fixe de 256 caractères :
Si le fichier contient plus d'un VSE FICH, alors erreur I109.
Si le VSE est trop long (plus de 256 caractères), alors erreur I107.
Si le VSE est trop court (longueur de 1 à 255 caractères), alors erreur I108.
Le jeu de caractères utilisé pour les données est le jeu ASCII limité aux majuscules (valeurs 32 à 126).
Les caractères de fin de ligne admis sont : LF UNIX (code 10), CR MacIntosh (code 13) ou CR+LF Windows (code 13,10), sinon erreur I071
Les caractères de fin de fichier sont CTRL Z (code 26) sinon erreur I072.
Lorsqu'un caractère n'est pas parmi ces codes (10, 13, 26, 32 à 126) alors erreur I106.

6.1.2 Taille des fichiers transmis

Un comptage des VSE présentés dans le fichier est effectué au fil du traitement. Le nombre maximum de VSE autorisés dans un fichier est de 10.000 VSE sinon erreur I073.

6.1.3 Utilisation des tables de référence

Un certain nombre de tables de référence auxquelles il est fait allusion dans ce document font état de dates de validité pour les valeurs, puisque la réglementation évolue … quelquefois.

Sont indiquées dans ces cas une date de début et/ou une date de fin de validité, la date de début absente signifiant « code valide jusqu'à la date de fin et une date de fin absente signifiant « code toujours valide ».

La date à prendre en compte dans l'enregistrement pour rapprochement avec les dates de validité de la table de référence est :

- La date de naissance pour tout ce qui concerne l'identité de l'animal et son E.C.B.(codes race génétique et types raciaux, codes pays)
- La date de mouvement pour les mouvements entrée et sortie (codes mouvements)
- La date d'autorisation d'édition, à défaut la date d'édition pour les passeports (codes édition de passeport)
- La date d'emploi (commande, livraison, pose) pour les numéros nationaux, les rebouclages et les opérations associées (codes type de boucle et codes utilisation des boucles).
- La date d'emploi (création, modification, évolution) pour les exploitations (code évolution)

La référence du document descriptif des tables de référence du SIIB est : IE/SIIB/GA/009.

6.2 Contrôles de l'en-tête

6.2.1 Les rubriques obligatoires et leur format :

position		Rubrique	format	contrôles
3 à 10	E3	code émetteur	A8	conditionnel, doit être présent si E6 = "FICH" et respecter ce qui est décrit au § 6.2.2.3 sinon erreur I095
11 à 18	E4	code récepteur	A8	conditionnel, doit être présent si E6 = "FICH" et respecter ce qui est décrit au § 6.2.2.3 sinon erreur I096
19 à 21	E5	type de V.S.E.	A3	doit être présent et conforme au tableau 6.2.2.1 sinon erreur I084
22 à 25	E6	code du V.S.E.	A4	doit être présent et conforme au tableau 6.2.2.2 sinon erreur I085 la combinaison type de V.S.E – code de V.S.E doit être conforme au tableau 6.2.3 sinon erreur I086
27 à 34	E8	code demandeur / créateur	VA8	conditionnel, doit être présent si E6 <> "FICH" et respecter ce qui est décrit au § 6.2.2.4 sinon erreur I087
35 à 42	E9	Référence de la demande	VA8	conditionnelle, doit être présente si E6 <> "FICH" et sans caractère espace sinon erreur I089
43 à 50	E10	code destinataire	VA8	conditionnel, doit être présent si E6 <> "FICH" et respecter ce qui est décrit au § 6.2.2.4 sinon erreur I088
61	E12	type de traitement	N1	Conditionnel, doit être présent si E6 = "FICH" et doit être égal à 3 ou 4 sinon erreur I097
62	E13	degré d'urgence de la réponse	A1	Conditionnel, doit être présent si E6 = "FICH" et doit être égal à N ou U sinon erreur I098

6.2.2 La codification des rubriques

6.2.2.1 Type V.S.E.

Ne sont mentionnés ici que les types de V.S.E pouvant être soumis ou générés par l'interface.

Type V.S.E. autorisé	Libellé
CRE	création d'une information
DEM	demande
ERR	VSE d'erreur
INF	vecteur d'information
INV	invalidation d'une information
MOD	modification d'une information

6.2.2.2 Codes de V.S.E.

Ne sont présentés ici que les codes de V.S.E pouvant être soumis ou générés par l'interface.

Code V.S.E. autorisé	Libellé
AVER	avis d'introduction d'un animal importé
ECHA	gestion des échanges
ENTR	gestion des notifications d'entrée
ERRE	VSE d'erreur
FICH	vecteur d'en-tête
IMPO	gestion des importations
JALO	passage sur un marché
LIST	demande d'inventaire bovin d'une exploitation
NAIS	gestion des naissances
REBO	fourniture des données de rebouclage
SORT	gestion des notifications de sortie

6.2.2.3 Codes émetteur / récepteur

Le code émetteur :
- a la structure d'un numéro d'exploitation, et répond alors aux règles présentées au § 6.4.6. Exception : si le détenteur est un détenteur national, le numéro de département est 99.
- ou est égal à 000PFO

Le code récepteur :
- est celui d'un site tel que décrit dans les tables de référence (code émetteur / récepteur)
- ou est égal à 000PFO
- ou est égal à SPIE

6.2.2.4 Codes demandeur / créateur et destinataire

Le code créateur a la structure d'un numéro d'exploitation, et répond alors aux règles présentées au § 6.4.6. Exception : si le détenteur est un détenteur national, le numéro de département est 99.
Le code destinataire est :
- celui d'un maître d'œuvre local, c'est à dire « XXXIPG » où XXX correspond au numéro de département
- ou celui du point focal, c'est à dire POINTFOC
- ou celui du SPIE, c'est-à-dire SPIE si le type de VSE (E5 de l'en-tête) est égal à DEM

6.2.3 Les cohérences entre rubriques type et code de VSE

Ne sont présentés ici que les combinaisons pouvant être soumis à l'interface.

Code V.S.E. autorisé	Types V.S.E. autorisés pour ce code				
	CRE	DEM	INF	INV	MOD
AVER		X			
ECHA	X			X	X
ENTR	X			X	X
FICH			X		
IMPO	X			X	X
JALO	X				
LIST		X			
NAIS	X			X	X
REBO	X				
SORT	X			X	X

6.3 Contrôle de la fin de VSE

6.3.1 Les rubriques obligatoires et leur format :

position		rubrique	format
231 à 238	F1	Date de création du V.S.E.	D
239 à 244	F2	Heure de création du V.S.E.	6 alphanumériques : HHMMSS H pour heure, M pour minute, S pour seconde
245 à 247	F3	Numéro de version du V.S.E.	VA3
256	F5	Fin de VSE	1 alphanumérique

6.3.2 Le contrôle des rubriques

	rubrique	contrôles
F1	Date de création du V.S.E.	doit être présente, complète et correcte (voir § 6.4.2) sinon erreur I090
F2	Heure de création du V.S.E.	doit être présente, complète et correcte sinon erreur I091
F3	Numéro de version du V.S.E.	Conditionnel, doit être présent si E6 = "FICH" et être en accord avec la version courante (voir tableau page 2) sinon erreur I093
F5	Fin de VSE	La fin de VSE doit être à « * » (caractère astérisque) sinon erreur I094

6.4 Autres règles communes à tous les contrôles

6.4.1 Types de zone

6.4.1.1 Zones obligatoires

Une zone déclarée obligatoire doit être présente, différente de espaces, avec un contenu respectant le format et la codification prévue.

6.4.1.2 Zones facultatives

Une zone déclarée facultative non valorisée peut être à blanc (valeur inconnue), ou à "*" (rubrique non gérée). Si elle est présente, elle doit respecter le format et la codification prévue (voir § 3.3) s'ils existent.

6.4.1.3 Zones conditionnelles

Une zone conditionnelle est obligatoire en fonction de la présence et / ou de la valorisation d'autres zones, ou bien en fonction de paramètres définis pour l'ensemble du système (voir § 3.2).

6.4.2 Contrôles des dates

Suivant la rubrique et l'environnement dans lequel elle est présentée (création ou modification par exemple), une date peut être complète ou incomplète.
Toute date complète doit être contrôlée en vérifiant :

- que le jour est numérique, compris entre 01 et 31 et que sa valeur est bien en accord avec le mois (mois de 28, 29, 30 ou 31 jours)
- que le mois est numérique, compris entre 01 et 12
- que l'année est numérique, supérieure à 1899.

Par convention, une date incomplète est représentée par des espaces dans la rubrique jour, ou dans les rubriques jour et mois. Toute date incomplète doit être contrôlée en vérifiant :

- que le mois s'il est présent est numérique, compris entre 01 et 12
- que l'année est numérique, supérieure à 1899.

6.4.3 Contrôle du code résultat

Le code résultat peut être à "10", qui signifie que le vecteur arrive directement du logiciel détenteur, ou à "20" qui signifie que le vecteur arrive du logiciel détenteur via le point focal.

6.4.4 Comparaison des dates

On compare sur la partie simultanément présente dans les 2 dates :

	1° date		
2° date	Date complète	Date sans le jour	Date sans le mois
Date complète	Comparaison sur l'ensemble jour + mois + année	Comparaison sur l'ensemble mois + année	Comparaison sur l'année
Date sans le jour	Comparaison sur l'ensemble mois + année	Comparaison sur l'ensemble mois + année	Comparaison sur l'année
Date sans le mois	Comparaison sur l'année	Comparaison sur l'année	Comparaison sur l'année

6.4.5 Numéro national de bovin français ou importé

Pour être conforme, le numéro national d'un bovin présent physiquement et identifié en France (code pays = "FR") doit :

- Etre composé de 10 chiffres cadrés à gauche dans la zone de 12, qui est complétée à droite par deux espaces
- Avoir dans ses 2 premières positions à gauche un nombre correspondant à un numéro de département (voir table de référence des codes de département).

6.4.6 Numéro national d'une exploitation française

Pour être conforme, le numéro national d'une exploitation française (code pays = "FR") doit :

- Etre composé de 8 chiffres cadrés à gauche dans la zone de 12, qui est complétée à droite par des espaces
- Avoir dans ses 2 premières positions à gauche un nombre correspondant à un numéro de département (voir table de référence des codes de département).

6.4.7 Numéro français de gestion

Pour être conforme, le numéro français de gestion doit :

- Etre composé de 10 chiffres
- Avoir dans ses 2 premières positions à gauche un nombre correspondant à un numéro de département (voir table de référence des codes de département).

6.4.8 Numéro de détenteur

Pour être conforme, le numéro de détenteur doit :

- rappeler dans les 3 premières positions les 3 premières positions d'un code département sur trois caractères.
- comporter ensuite jusqu'à 9 positions.

6.4.9 Numéro de bovin étranger

Pour être conforme, le numéro d'un bovin étranger doit :

- Etre cadré à gauche
- N'avoir aucun caractère espace au sein de la série de caractère le composant.
- N'avoir au sein de la série de caractère le composant que des chiffres (0 à 9) ou des lettres majuscules (A à Z).
- Ne pas avoir dans les deux premiers caractères de la série la répétition du code pays du bovin.

6.4.10 Numéro d'une exploitation de naissance étrangère

Pour être conforme, le numéro d'une exploitation étrangère doit :

- Etre cadré à gauche
- N'avoir aucun caractère espace au sein de la série de caractère le composant.

7 Avis d'introduction d'un animal importé – Code V.S.E. .« AVER »

7.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. DEM
63 – 64	C1	Code pays de l'exploitation qui notifie	A2	O
65 – 76	C2	N° national de l'exploitation qui notifie	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	A2	O
79 - 80	C4	Code pays d'origine du bovin	A2	O
81 – 94	C5	Numéro d'origine du bovin	VA14	O

7.2 Cas de la demande – type V.S.E. .« DEM »

Col	Libellé	Contrôles
C1	Code pays de l'exploitation notifiant	Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I021
C2	N° national de l'exploitation notifiant	Obligatoire sinon erreur I021 doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C3	Code résultat	doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
	Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064
C4	Code pays d'origine du bovin	Obligatoire, ne doit pas figurer dans la table de référence des pays avec échange sinon erreur I049
C5	Numéro d'origine du bovin	Obligatoire sinon erreur I049

8 Gestion des animaux échangés – Code V.S.E.« ECHA »

8.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. CRE
63 – 64	C1	Code pays du bovin	A2	O
65 – 76	C2	Numéro national du bovin	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	A2	O
79	C4	Sexe du bovin	N1	O
80 – 81	C5	Type racial du bovin	N2	O
82 – 89	C6	Date de naissance du bovin	DI	O
90 – 93	C7	Numéro de travail du bovin	VA4	O
94 – 103	C8	Nom du bovin	VA10	F
104	*C9*	*Inutilisé (ancien statut animal filié)*	*N1*	*X*
105 – 106	C10	Code pays de la mère porteuse	A2	F
107 – 118	C11	Numéro national de la mère porteuse	VA12	F
119 – 120	C12	Type racial de la mère porteuse	N2	F
121 – 122	C13	Code pays du père	A2	F
123 – 134	C14	Numéro national du père	VA12	F
135 – 136	C15	Type racial du père	N2	F
137 – 138	C16	Code pays de l'exploitation de naissance	A2	C
139 – 150	C17	N° national de l'exploitation de naissance	VA12	C
151 – 152	C18	Code pays de l'exploitation notifiant	A2	O
153 – 164	C19	N° national de l'exploitation notifiant	VA12	O
165 – 174	C20	Numéro français de gestion	N10	X
175	C21	Conservation des boucles d'origine	N1	O
176	C22	Levée de l'alerte suite au contrôle du passeport	N1	X

8.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE »

Col	Libellé		Contrôles
C1	Code pays du bovin		Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange, doit être différent de « FR » sinon erreur I001
C2	Numéro national du bovin		Obligatoire sinon erreur I001 Doit être conforme (cf. §6.4.9) sinon erreur I001
C3	Code résultat		doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
		Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064

Col	Libellé	Contrôles
C4	Sexe du bovin	Obligatoire, égal à 1 ou 2, sinon erreur I003
C5	Type racial du bovin	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des types raciaux sinon erreur I004
C6	Date de naissance du bovin	Obligatoire, peut être incomplète (voir §6.4.2) suivant Param6 et Param7 sinon erreur I005 doit être cohérente avec la date de création du VSE (voir § 4.3.1) sinon erreur I052
C7	Numéro de travail du bovin	Obligatoire sinon erreur I010
C10	Code pays de la mère porteuse	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I006 Si présent, alors C11 doit aussi être renseignée sinon erreur I113
C11	Numéro national de la mère porteuse	Facultatif, si présence vérification de la conformité (voir §6.4.9) sinon erreur I006 Si présent, alors C10 doit aussi être renseignée sinon erreur I113
C12	Type racial de la mère porteuse	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des types raciaux sinon I008
C13	Code pays du père	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I014 Si présent, alors C14 doit aussi être renseignée sinon erreur I114
C14	Numéro national du père	Facultatif, si présence alors C13 doit aussi être renseignée sinon erreur I114 si présence vérification de la conformité (voir §6.4.9) sinon erreur I014
C15	Type racial du père	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des types raciaux sinon erreur I009
C16	Code pays de l'exploitation de naissance	Conditionnel suivant Param6 sinon erreur I055 si présent doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I002 Si présent, alors C17 doit aussi être renseignée sinon erreur I115
C17	N° national de l'exploitation de naissance	Conditionnel suivant Param6 sinon erreur I055 si code pays "FR" doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068 si code pays différent de "FR" doit être conforme (voir §6.4.10) sinon erreur I002 Si présent, alors C16 doit aussi être renseignée sinon erreur I115
C18	Code pays de l'exploitation notifiant	Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I021
C19	N° national de l'exploitation notifiant	Obligatoire doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C21	Conservation des boucles d'origine	Obligatoire, doit être égal à 1 sinon erreur I054

9 Gestion des notifications d'entrée – Code V.S.E.« ENTR »

9.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. CRE
63 – 64	C1	Code pays du bovin	A2	O
65 – 76	C2	Numéro national du bovin	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	A2	O
79 – 86	C4	Date d'entrée	D	O
87	C5	Cause d'entrée	A1	O
88 – 89	C6	Code pays de l'exploitation notifiant	A2	O
90 – 101	C7	N° national de l'exploitation notifiant	VA12	O
102 – 103	C8	Code pays de l'exploitation de provenance	A2	C
104 – 115	C9	N° national de l'exploitation de provenance	VA12	C
116 – 175	C10	Provenance : nom et coordonnées	VA60	C
176 – 183	C11	Ancienne date d'entrée	DI	X
184	C12	Demande de passeport	N1	O

Tableau de décision sur le déclenchement de l'erreur I024 selon la valeur de la cause de mouvement en C5.

C5	C8	C9	C10	Résultat attendu
Elevage hors "N"	X	X	X	OK
	X	X		OK
	X		X	I024
	X			I024
		X	X	I024
		X		I024
			X	OK
				I024
Elevage "N"	X	X	X	OK
	X	X		OK
	X		X	I024
	X			I024
		X	X	I024
		X		I024
			X	OK
				OK
OPCOM "F" ou "G"	X	X	X	OK
	X	X		OK
	X		X	OK
	X			I024
		X	X	I024
		X		I024
			X	I024
				I024

9.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE »

Col	Libellé	Contrôles
C1	Code pays du bovin	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I001
C2	Numéro national du bovin	Obligatoire sinon erreur I001 si code pays « FR » doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I067 si code pays différent de « FR » et hors pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I118 si code pays différent de « FR » et faisant partie des pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.9) sinon erreur I001
C3	Code résultat	doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
	Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064
C4	Date d'entrée	Obligatoire, doit être complète et correcte (cf. §6.4.2) sinon erreur I022 doit être cohérente avec la date de création du VSE (voir § 4.3.1) sinon erreur I052
C5	Cause d'entrée	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes mouvement, valides à la date d'entrée, sauf cause "N" sinon erreur I023
C6	Code pays de l'exploitation notifiant	Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I021
C7	N° national de l'exploitation notifiant	Obligatoire sinon erreur I021 doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C8	Code pays de l'exploitation de provenance	Conditionnel, Facultatif si C5 différent de "F" ou "G" Obligatoire si C5 égal à "F" ou "G" sinon erreur I024 Si renseigné, doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I024
C9	N° national de l'exploitation de provenance	Conditionnel, Facultatif si C5 égal à "F" ou "G" Obligatoire si C5 différent de "F" ou "G" et C8 renseigné, sinon erreur I024 Non autorisé si C8 à blanc sinon erreur I024 Dans tous les cas, si renseigné et C8= "FR" : doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C10	Provenance : nom et coordonnées	Conditionnel, obligatoire si C9 à blanc, sinon erreur I024
C12	Demande de passeport	Obligatoire si C5 différent de "F" ou "G", doit être égal à 0 ou 1 sinon erreur I083

10 Vecteur d'en-tête de fichier FICH

10.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. INF
63 – 78	C1	Numéro du fichier émis	VA16	O
79 – 94	C2	Numéro du fichier d'origine	VA16	X
95 – 100	C3	Nombre d'enregistrements du fichier transmis	N6	O
101 – 106	C4	Nombre d'enregistrements traités	N6	X
107 – 112	C5	Nombre d'enregistrement en erreur	N6	X
113 – 118	C6	Nombre d'enregistrements corrects	N6	X
119 – 124	C7	Nombre d'autres VSE dans le fichier en retour	N6	X
125	C8	Envoi d'un fichier préalable	N1	O
126 – 133	C9	Code demandeur / créateur	A8	X

10.2 Contrôles

Col	Libellé	Contrôles
C1	Numéro du fichier émis	Obligatoire, doit être présent sinon erreur I099
C3	Nombre d'enregistrements	Obligatoire, doit être présent et correspondre au contenu qui suit (le vecteur FICH n'est pas comptabilisé) sinon erreur I100
C8	Envoi préalable	Obligatoire doit être égal à 0 sinon erreur I101

11 Gestion des animaux importés – Code V.S.E.« IMPO »

11.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. CRE
63 – 64	C1	Code pays du bovin	A2	O
65 – 76	C2	Numéro national du bovin	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	A2	O
79	C4	Sexe du bovin	N1	O
80 – 81	C5	Type racial du bovin	N2	O
82 – 89	C6	Date de naissance du bovin	DI	F
90 – 93	C7	Numéro de travail du bovin	VA4	O
94 – 103	C8	Nom du bovin	VA10	F
104	*C9*	*Inutilisé (ancien statut animal filié)*	*N1*	*X*
105 – 106	C10	Code pays de la mère porteuse	A2	F
107 – 118	C11	Numéro national de la mère porteuse	VA12	F
119 – 120	C12	Type racial de la mère porteuse	N2	F
121 – 122	C13	Code pays du père	A2	F
123 – 134	C14	Numéro national du père	VA12	F
135 – 136	C15	Type racial du père	N2	F
137 – 138	C16	Code pays de l'exploitation de naissance	A2	F
139 – 150	C17	N° national de l'exploitation de naissance	VA12	F
151 – 152	C18	Code pays de l'exploitation notifiant	VA2	O
153 – 164	C19	N° national de l'exploitation notifiant	VA12	O
165 – 166	C20	Code pays d'origine du bovin	A2	O
167 – 180	C21	Numéro d'origine du bovin	VA14	O
181	C22	Conservation des boucles d'origine	N1	O
182	C23	Levée de l'alerte suite au contrôle du passeport	N1	X

11.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE »

Col	Libellé		Contrôles
C1	Code pays du bovin		Obligatoire, doit être égal à "FR" sinon erreur I001
C2	Numéro national du bovin		Obligatoire sinon erreur I001 doit être conforme (voir §6.4.5) et ne pas se terminer par 4 zéros sinon erreur I118
C3	Code résultat		doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
		Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064

Col	Libellé	Contrôles
C4	Sexe du bovin	Obligatoire, doit être égal à 1 ou 2 sinon erreur I003
C5	Type racial du bovin	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes types raciaux sinon erreur I004
C6	Date de naissance du bovin	Facultative, peut être incomplète (voir §6.4.2) sinon erreur I005 doit être cohérente avec la date de création du VSE (voir § 4.3.1) sinon erreur I052
C7	Numéro de travail du bovin	Obligatoire, sinon erreur I010
C10	Code pays de la mère porteuse	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I006 Si présent, alors C11 doit aussi être renseignée sinon erreur I113
C11	Numéro national de la mère porteuse	Facultatif, si présence vérification de la conformité (voir §6.4.9) sinon erreur I006 Si présent, alors C10 doit aussi être renseignée sinon erreur I113
C12	Type racial de la mère porteuse	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des codes types raciaux sinon erreur I008
C13	Code pays du père	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I014 Si présent, alors C14 doit aussi être renseignée sinon erreur I114
C14	Numéro national du père	Facultatif, si présence alors C13 doit aussi être renseignée sinon erreur I114 si présence vérification de la conformité (voir §6.4.9) sinon erreur I014
C15	Type racial du père	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des codes types raciaux sinon erreur I009
C16	Code pays de l'exploitation de naissance	Facultatif, si présent doit figurer dans la table de référence des codes pays sinon erreur I002 Si présent, alors C17 doit aussi être renseignée sinon erreur I115
C17	Numéro d'identification de l'exploitation de naissance	Facultatif, si présent et si C16 = "FR" doit être conforme (voir §6.4.6) sinon erreur I068 si code pays différent de "FR" doit être conforme (voir §6.4.10) sinon erreur I002 Si présent, alors C16 doit aussi être renseignée sinon erreur I115
C18	Code pays de l'exploitation notifiant	Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I021
C19	N° national de l'exploitation notifiant	Obligatoire sinon erreur I021 doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C20	Code pays d'origine du bovin	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes pays et différent de « FR » sinon erreur I049
C21	Numéro d'origine du bovin	Obligatoire sinon erreur I049
C22	Conservation des boucles d'origine	Obligatoire, doit être égal à 0 sinon erreur I054

12 Passage sur un marché – Code V.S.E.« JALO »

12.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. CRE
63 – 64	C1	Code pays du bovin	A2	O
65 – 76	C2	Numéro national du bovin	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	A2	O
79 – 80	C4	Code pays de l'exploitation notifiant	A2	O
81 – 92	C5	Numéro identification de l'exploitation notifiant	VA12	O
93 – 100	C6	Date de passage	D	O
101 – 160	C7	Code pays et numéro exploitation ou Nom et adresse de l'apporteur	VA60	O
161 – 220	C8	Code pays et numéro exploitation ou Nom et adresse du destinataire	VA60	O
221	C9	Témoin « Bovin mort sur le marché »	N1	O
222	C10	Témoin de déroulement de la procédure	A1	O

12.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE »

Col	Libellé	Contrôles
C1	Code pays du bovin	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes pays sinon erreur I001
C2	Numéro national du bovin	Obligatoire sinon erreur I001 si code pays « FR » doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I067 si code pays différent de « FR » et hors pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I118 si code pays différent de « FR » et faisant partie des pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.9) sinon erreur I001
C3	Code résultat	doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
	Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064
C4	Code pays de l'exploitation notifiant	Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I021
C5	N° national de l'exploitation notifiant	Obligatoire sinon erreur I021 doit être conforme (voir §6.4.6) sinon erreur I068
C6	Date de passage	Obligatoire, doit être complète et correcte (cf. § 6.4.2) sinon erreur I022 doit être cohérente avec la date de création du VSE (voir § 4.3.1) sinon erreur I052

Col	Libellé	Contrôles
C7	Code pays et numéro exploitation ou Nom et adresse de l'apporteur	Obligatoire sinon erreur I024
C8	Code pays et numéro exploitation ou Nom et adresse du destinataire	Obligatoire sinon erreur I024
C9	Témoin « Bovin mort sur le marché »	Obligatoire, doit être égal à 0 ou 1 sinon erreur I117
C10	Témoin de déroulement de la procédure	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes déroulement de la procédure sinon erreur I119

13 Demande d'inventaire bovin d'une exploitation – Code V.S.E.« LIST »

13.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. DEM
63 – 64	C1	Code pays de l'exploitation	A2	O
65 – 76	C2	Numéro de l'exploitation	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	A2	O
79 – 86	C4	Date début de période de présence des bovins	D	O
87 – 94	C5	Date fin de période de présence des bovins	D	F
95	C6	Fourniture du stock de boucles (0=Non, 1=Oui)	N1	O

13.2 Cas de la demande – type V.S.E. « DEM »

C1	Code pays de l'exploitation		Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I021
C2	N° national de l'exploitation		Obligatoire sinon erreur I021 doit être conforme (voir §6.4.6) sinon erreur I068
C3	Code résultat		doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
		Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064
C4	Date début de période		Obligatoire, doit être complète et correcte (cf. § 6.4.2) sinon erreur I022 doit être cohérente avec la date de création du VSE (voir § 4.3.1) sinon erreur I052
C5	Date fin de période		Facultative, si présente doit être complète et correcte (cf. § 6.4.2) sinon erreur I022 doit être cohérente avec la date de création du VSE (voir § 4.3.1) sinon erreur I052
C6	Fourniture du stock de boucles		Obligatoire, doit être égal à 0 ou 1 sinon erreur I133

14 Gestion des naissances – Code V.S.E.« NAIS »

14.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. CRE
63 – 64	C1	Code pays du bovin	A2	O
65 – 76	C2	Numéro national du bovin	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	A2	O
79	C4	Sexe du bovin	N1	O
80 – 81	C5	Type racial du bovin	N2	O
82 – 89	C6	Date de naissance du bovin	D	O
90 – 93	C7	Numéro de travail du bovin	VA4	C
94 – 103	C8	Nom du bovin	VA10	F
104	C9	Statut animal filié	N1	O
105 – 106	C10	Code pays de la mère porteuse	A2	O
107 – 118	C11	Numéro national de la mère porteuse	VA12	O
119 – 120	C12	Type racial de la mère porteuse	N2	O
121 – 122	C13	Code pays du père	A2	F
123 – 134	C14	Numéro national du père	VA12	F
135 – 136	C15	Type racial du père	N2	O
137 – 138	C16	Code pays de l'exploitation de naissance	A2	O
139 – 150	C17	N° national de l'exploitation de naissance	VA12	O
151 – 151	C18	Code transplantation embryonnaire	N1	C
152 – 152	C19	Conditions de naissance	N1	C
153 – 153	C20	Avortement	N1	C
154 – 154	C21	Jumeau	N1	C
155 – 156	C22	Rang de vêlage	N2	C
157 – 158	C23	Poids à la naissance	N2	C
159 – 159	C24	Demande de passeport en urgence	N1	F
160 – 160	C25	*inutilisé (témoin levée alerte passeport)*		
161 – 168	C26	*inutilisé (date de réception de la notification à l'EdE)*		
169 – 169	C27	Poids pesé (1 = oui / 0 = non)	N1	C
170 – 172	C28	Tour de poitrine (en cm)	N3	C
173 – 226	*C29*	*inutilisé*		
227 – 228	*C30*	Zone utilisateur 1 : code atelier	A2	F

14.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE »

Col	Libellé	Contrôles
C1	Code pays du bovin	Obligatoire, doit être « FR » sinon erreur I001
C2	Numéro national du bovin	Obligatoire sinon erreur I001 doit être conforme (voir § 6.4.5) et les 4 derniers chiffres différents de zéros ou doit être égal à "MORTNE" sinon erreur I067 les 2 (3 pour les DOM) premiers chiffres du n° national du bovin doivent être identiques à ceux de l'exploitation de naissance (rubrique C17) sinon erreur I805
C3	Code résultat	doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
	Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064
C4	Sexe du bovin	Obligatoire, doit être égal à 1 ou 2 sinon erreur I003
C5	Type racial du bovin	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes types raciaux sinon erreur I004
C6	Date de naissance du bovin	Obligatoire, doit être complète et correcte (cf. §6.4.2) sinon erreur I005 doit être cohérente avec la date de création du VSE (voir § 4.3.1) sinon erreur I052
C7	Numéro de travail du bovin	Conditionnel, à blanc si C2 est égal à "MORTNE", sinon erreur I010 obligatoire si C2 est différent de "MORTNE", sinon erreur I010
C9	Statut animal filié	Obligatoire, doit être égal à 0 ou 1 sinon erreur I038
C10	Code pays de la mère porteuse	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes pays sinon erreur I006
C11	Numéro national de la mère porteuse	Obligatoire sinon erreur I006 si code pays « FR » doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I067 si code pays différent de « FR » et hors pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I118 si code pays différent de « FR » et faisant partie des pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.9) sinon erreur I006
C12	Type racial de la mère porteuse	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes types raciaux sinon erreur I008
C13	Code pays du père	Facultatif, si existe doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I014 Si présent, alors C14 doit aussi être renseignée sinon erreur I114
C14	Numéro national du père	Facultatif, si présence alors C13 doit aussi être renseignée sinon erreur I114 si présence vérification de la conformité (voir §6.4.9) sinon erreur I014
C15	Type racial du père	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes types raciaux sinon erreur I009
C16	Code pays de l'exploitation de naissance	Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I002

Col	Libellé	Contrôles
C17	N° national de l'exploitation de naissance	Obligatoire, sinon erreur I002 doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C18	Code transplantation embryonnaire	Conditionnel si C9=0, zone ignorée si C9=1, si existe doit être égal à 0 ou 1 sinon erreur I012
C19	Conditions de naissance	Conditionnel si C9=0, zone ignorée si C9=1, si existe doit être compris entre 1 et 5 sinon erreur I800
C20	Avortement	Conditionnel si C9=0, zone ignorée si C9=1, si existe doit être égal à 0 ou 1, sinon erreur I801
C21	Jumeau	Conditionnel si C9=0, zone ignorée si C9=1, si existe doit être égal à 0 ou 1, sinon erreur I013
C22	Rang de vêlage	Conditionnel si C9=0, zone ignorée si C9=1, si existe doit être numérique et différent de 00 sinon erreur I802
C23	Poids à la naissance	Conditionnel si C9=0, zone ignorée si C9=1, si existe doit être numérique et différent de 0 sinon erreur I803
C24	Demande de passeport en urgence	Facultatif, si existe doit être égal à 0 ou 1 sinon erreur I034
C27	Poids pesé (1 = oui / 0 = non)	Conditionnel si C9=0, zone ignorée si C9=1, si existe doit être égal à 0 ou 1 sinon erreur I037
C28	Tour de poitrine (en cm)	Conditionnel si C9=0, zone ignorée si C9=1, si existe doit être numérique et différent de 0 sinon erreur I053

15 Gestion des rebouclages – Code V.S.E.« REBO »

15.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. CRE
63 – 64	C1	Code pays de l'animal	A2	O
65 – 76	C2	Numéro d'identification de l'animal	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	A2	O
79 – 86	C4	Date de livraison 1	D	ignorée
87 – 88	C5	Code pays de l'exploitation détentrice 1	A2	O
89 – 100	C6	Numéro d'identification de l'exploitation détentrice 1	VA12	O
101	C7	Type de boucle	A1	O
229	C26	Nature de la boucle	A1	O

15.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE »

Col	Libellé	Contrôles
C1	Code pays de l'animal	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes pays sinon erreur I001
C2	Numéro d'identification de l'animal	Obligatoire sinon erreur I001 si code pays « FR » doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I067 si code pays différent de « FR » et hors pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I118 si code pays différent de « FR » et faisant partie des pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.9) sinon erreur I001
C3	Code résultat	doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
	Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064
C5	Code pays de l'exploitation détentrice 1	Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I027
C6	Numéro d'identification de l'exploitation détentrice 1	Obligatoire sinon erreur I027 doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C7	Type de boucle	Obligatoire, doit être égal à "T" ou "N" sinon erreur I804
C26	Nature de la boucle	Obligatoire, doit être égal à "C" ou "E" sinon erreur I069

16 Gestion des notifications de sortie – Code V.S.E.« SORT »

16.1 Composition du corps du VSE

Colonnes		Libellé	Format	Type V.S.E. CRE
63 – 64	C1	Code pays du bovin	A2	O
65 – 76	C2	Numéro national du bovin	VA12	O
77 – 78	C3	Code résultat	N2	O
79 – 86	C4	Date de sortie	DI	O
87	C5	Cause de sortie	A1	O
88 – 89	C6	Code pays de l'exploitation notifiant	A2	O
90 – 101	C7	N° national de l'exploitation notifiant	VA12	O
102 – 103	C8	Code pays de l'exploitation de destination	A2	C
104 – 115	C9	N° national de l'exploitation de destination	VA12	C
116 – 175	C10	Destination : nom et coordonnées	VA60	C
176 - 183	C11	Ancienne date de sortie	DI	X

Tableau de décision sur le déclenchement de l'erreur I024 selon la valeur de la cause de mouvement en C5.

C5	C8	C9	C10	Résultat attendu
Elevage hors "M"	X	X	X	OK
	X	X		OK
	X		X	I024
	X			I024
		X	X	I024
		X		I024
			X	OK
				I024
OPCOM "S" ou "T"	X	X	X	OK
	X	X		OK
	X		X	OK
	X			I024
		X	X	I024
		X		I024
			X	I024
				I024
Cause "M"	X	X	X	OK
	X	X		OK
	X		X	OK
	X			I024
		X	X	I024
		X		I024
			X	OK
				I024

16.2 Cas de la création – type V.S.E. « CRE »

Col	Libellé	Contrôles
C1	Code pays du bovin	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes pays sinon erreur I001
C2	Numéro national du bovin	Obligatoire sinon erreur I001 si code pays « FR » doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I067 si code pays différent de « FR » et hors pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.5) sinon erreur I118 si code pays différent de « FR » et faisant partie des pays avec échange, doit être conforme (voir §6.4.9) sinon erreur I001
C3	Code résultat	doit être blanc, "10" ou "20" sinon erreur I806 voir § 4.1
	Si provenance Point Focal	Obligatoire, doit être « 20 » sinon erreur I064
C4	Date de sortie	Obligatoire, doit être complète et correcte (cf. §6.4.2) sinon erreur I022 doit être cohérente avec la date de création du VSE (voir § 4.3.1) sinon erreur I052
C5	Cause de sortie	Obligatoire, doit figurer dans la table de référence des codes mouvement, valides à la date de sortie, sinon erreur I023
C6	Code pays de l'exploitation notifiant	Obligatoire, doit être égal à « FR » sinon erreur I021
C7	N° national de l'exploitation notifiant	Obligatoire sinon erreur I021 doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C8	Code pays de l'exploitation de destination	Conditionnel Facultatif si C5 différent de "S" ou "T" Obligatoire si C5 égal "S" ou "T" sinon erreur I024 Si renseigné, doit figurer dans la table de référence des codes pays faisant partie des pays avec échange ou hors pays avec échange sinon erreur I024
C9	N° national de l'exploitation de destination	Conditionnel, Facultatif si C5 égal "S" ou "T" Obligatoire si C5 différent de "S" ou "T" ou "M" et C8 renseigné, sinon erreur I024 Non autorisé si C8 à blanc sinon erreur I024 Dans tous les cas, si renseigné et C8= "FR" : doit être conforme (voir § 6.4.6) sinon erreur I068
C10	Destination : nom et coordonnées	Conditionnel, obligatoire si C9 à blanc sinon erreur I024

17 Les vecteurs d'erreur

17.1 Constitution de l'en-tête

L'en-tête est identique à celui du VSE incorrect reçu, avec les aménagements décrits dans le tableau suivant.

position		rubrique	format	valeur
19 à 21	E5	type de V.S.E.	A3	**ERR**
22 à 25	E6	code du V.S.E.	A4	**ERRE**
27 à 34	E8	code demandeur / créateur	VA8	**INTERFAC**
35 à 42	E9	référence de la demande	VA8	**celle du vecteur d'origine en erreur**
43 à 50	E10	code destinataire	VA8	**N° d'exploitation ou de détenteur**

17.2 Constitution du corps

Colonnes	**Nom**	**Libellé**	**Format**	**Commentaires**
63 – 66	C1	Type du V.S.E. incorrect	A4	Obligatoire Permet de retrouver la nature du V.S.E.
67 – 69	C2	Code du V.S.E. erroné	A3	incorrect
70 – 71	C3	Reprise de la zone C1 du vecteur incorrect	A2	Obligatoire Permet de retrouver l'identifiant de
72 – 83	C4	Reprise de la zone C2 du vecteur incorrect	VA12	l'objet en cause (animal, exploitation, ..)
84 – 85	C5	Code pays du bovin	A2	
86 – 97	C6	Numéro national du bovin	VA12	Complément d'identifiant de l'objet en
98 – 99	C7	Code pays de l'exploitation du détenteur	A2	cause pour certaines erreurs
100 – 111	C8	Numéro d'exploitation du détenteur	VA12	
112 – 115	C9	Code erreur 1	A4	
116	C10	Type de l'erreur 1	A1	
117 – 120	C11	Code erreur 2	A4	
121	C12	Type de l'erreur 2	A1	
122 – 125	C13	Code erreur 3	A4	
126	C14	Type de l'erreur 3	A1	
127 – 130	C15	Code erreur 4	A4	
131	C16	Type de l'erreur 4	A1	
132 – 135	C17	Code erreur 5	A4	
136	C18	Type de l'erreur 5	A1	De 1 à 10 erreurs possibles
137 – 140	C19	Code erreur 6	A4	
141	C20	Type de l'erreur 6	A1	
142 – 145	C21	Code erreur 7	A4	

Colonnes	Nom	Libellé	Format	Commentaires
146	C22	Type de l'erreur 7	A1	
147 – 150	C23	Code erreur 8	A4	
151	C24	Type de l'erreur 8	A1	
152 – 155	C25	Code erreur 9	A4	
156	C26	Type de l'erreur 9	A1	
157 – 160	C27	Code erreur 10	A4	
161	C28	Type de l'erreur 10	A1	
162 – 229		Reste du vecteur	A2	Mis à blanc

17.3 Constitution de la fin du VSE d'erreur

position		Rubrique	format	valeur
231 à 238	F1	Date de création du V.S.E.	D	date de création du vecteur
239 à 244	F2	Heure de création du V.S.E.	6 alphanumériques : HHMMSS H pour heure, M pour minute, S pour seconde	heure de création du vecteur
256	F5	Fin de VSE	1 alphanumérique	« * » (caractère astérisque)

18 Récapitulatif des erreurs

Code de l'erreur	Libellé
I001	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification de l'animal
I002	Donnée incorrecte : CODE d'identification de l'exploitation de naissance
I003	Donnée incorrecte ou absente : sexe de l'animal
I004	Donnée incorrecte ou absente : type racial de l'animal
I005	Donnée incorrecte ou absente : date de naissance de l'animal
I006	Donnée incorrecte : code d'identification de la mère porteuse
I007	Donnée absente : code d'identification de la mère porteuse pour un animal né après le Param5
I008	Donnée incorrecte ou absente : type racial de la mère porteuse
I009	Donnée incorrecte ou absente : type racial du père
I010	Donnée incorrecte ou absente : numéro de travail de l'animal
I011	Donnée incorrecte ou absente : code race du sujet
I012	Donnée incorrecte ou absente : code transplantation embryonnaire
I013	Donnée incorrecte ou absente : code présence jumeau
I014	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification du père
I015	Donnée absente : nom du père
I016	Donnée incorrecte ou absente : code race du père
I017	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification de la mère génétique
I018	Donnée incorrecte ou absente : numéro de travail de la mère génétique
I019	Donnée absente : nom de la mère génétique
I020	Donnée incorrecte ou absente : code race de la mère génétique
I021	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification de l'exploitation qui notifie
I022	Donnée incorrecte ou absente : date de mouvement ou de passage ou d'effet du lien
I023	Donnée incorrecte ou absente : cause mouvement

Code de l'erreur	Libellé
I024	Donnée incorrecte ou absente : coordonnées de la provenance ou la destination et / ou code d'identification de l'exploitation de provenance ou de destination
I025	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification de l'exploitation d'édition
I026	Donnée incorrecte ou absente : numéro de série
I027	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification de l'exploitation détentrice des numéros
I028	Donnée incorrecte ou absente : date d'attribution des numéros
I029	Donnée incorrecte ou absente : ancienne date de début ou fin d'activité
I030	Donnée incorrecte ou absente : numéro de détenteur (code pays ou numéro)
I031	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification de l'exploitation
I032	Donnée incorrecte : dénomination ou raison sociale de l'exploitation
I033	Donnée incorrecte ou absente : code localisation de l'exploitation
I034	Donnée incorrecte : Demande de passeport en urgence (0 ou 1)
I035	Donnée incorrecte ou absente : type d'exploitation
I036	Donnée incorrecte ou absente : date de début ou de fin d'activité de l'exploitation
I037	Donnée incorrecte : Poids pesé (0 ou 1)
I038	Donnée incorrecte : Statut animal filié (0 ou 1)
I039	Donnée incorrecte ou absente : dénomination ou raison sociale du détenteur
I040	Donnée incorrecte ou absente : code localisation du détenteur
I041	Donnée incorrecte : numéro de SIRET
I042	Donnée incorrecte ou absente : nouvelle date de début ou fin d'activité du détenteur
I043	Donnée incorrecte : date de fin d'activité du détenteur créé
I044	Donnée incorrecte ou absente : cause de la demande de passeport
I045	Donnée incorrecte ou absente : code limitation
I046	Donnée incorrecte ou absente : accord d'édition pour le passeport
I047	Donnée incorrecte ou absente : code destination de l'animal

Code de l'erreur	Libellé
I048	La quantité de numéros attribués ne peut être nulle
I049	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification d'origine du bovin
I050	Demandeur non habilité à cette création / modification / suppression
I051	Code résultat doit être blanc ou « 30 »
I052	Date supérieure à la date d'émission du VSE
I053	Donnée incorrecte : tour de poitrine
I054	Donnée incorrecte ou absente : Conservation des boucles d'origine
I055	Donnée absente : code d'identification de l'exploitation de naissance pour un bovin né après le param6
I058	Donnée incorrecte ou absente : ancienne date d'entrée ou de sortie
I064	Donnée incorrecte ou absente : code résultat différent de « 20 » pour un VSE émis par le point focal
I067	Structure du numéro national pour un bovin français incorrect
I068	Structure du numéro national d'une exploitation française incorrect
I069	Donnée incorrecte : Nature de la boucle
I071	Code fin de ligne absent ou incorrect
I072	Code fin de fichier absent ou incorrect
I073	Plus de 10.000 enregistrements dans le fichier.
I074	Donnée absente : adresse du détenteur
I075	Donnée absente : adresse de l'exploitation
I076	Donnée incorrecte ou absente : ancien numéro du détenteur
I077	Donnée incorrecte ou absente : date d'édition du passeport
I078	Date d'édition antérieure à la date de réponse
I079	Donnée absente : commune du détenteur
I080	Donnée incorrecte ou absente : code pays de résidence du détenteur
I081	Donnée incorrecte ou absente : témoin début d'activité

Code de l'erreur	Libellé
I082	Donnée absente : commune de l'exploitation
I083	Donnée incorrecte ou absente : demande de passeport
I084	Donnée incorrecte ou absente : type de V.S.E.
I085	Donnée incorrecte ou absente : code de V.S.E.
I086	Combinaison type – code de V.S.E. non reconnue
I087	Donnée incorrecte ou absente : code demandeur – créateur
I088	Donnée incorrecte ou absente ou non valide pour ce type de VSE : code destinataire
I089	Donnée incorrecte ou absente : référence de la demande
I090	Donnée incorrecte ou absente : date de création du V.S.E.
I091	Donnée incorrecte ou absente : heure de création du V.S.E.
I092	L'horodatage du V.S.E. donne une valeur postérieure à l'heure de contrôle
I093	Numéro de version de V.S.E non admis
I094	Donnée incorrecte ou absente : caractère * de fin de VSE
I095	Donnée incorrecte ou absente : code émetteur
I096	Donnée incorrecte ou absente : code récepteur
I097	Donnée incorrecte ou absente : type de traitement
I098	Donnée incorrecte ou absente : degré d'urgence de la réponse
I099	Donnée absente : numéro du fichier émis
I100	Donnée incorrecte ou absente : nombre d'enregistrements
I101	Donnée incorrecte ou absente : indicateur d'envoi préalable
I102	Donnée incorrecte ou absente : date de réponse de la BDN
I103	Donnée incorrecte ou absente : heure de réponse de la BDN
I104	Donnée incorrecte ou absente : témoin édition en mode dégradé
I105	EXP1/CRE doit obligatoirement être suivi de EXP2/CRE pour la même exploitation dans le fichier
I106	Présence d'un caractère non autorisé dans une zone du VSE (valeurs décimales ASCII

Code de l'erreur	Libellé
	autorisées : 10, 13, 26, 32 à 126)
I107	Donnée incorrecte ou absente : VSE trop long
I108	Donnée incorrecte ou absente : VSE trop court
I109	Donnée incorrecte ou absente : plusieurs VSE FICH dans un même fichier
I110	Donnée incorrecte ou absente : VSE INFO DEM non émis par le point focal
I111	Donnée incorrecte ou absente : VSE de base autre que INFO DEM émis par le point focal à destination de la BDNI
I112	*Spécifique tronçon Logiciel Détenteur / Point Focal : notificateur national non habilité*
I113	Identification de la mère porteuse : champs C10 et C11 non simultanément renseignés ou non simultanément laissés à blanc
I114	Identification du père : champs C13 et C14 non simultanément renseignés ou non simultanément laissés à blanc
I115	Identification de l'exploitation de naissance : champs C16 et C17 non simultanément renseignés ou non simultanément laissés à blanc
I116	*Spécifique tronçon Logiciel Détenteur / Point Focal : (en EDIFACT) nombre de boucles commandées différent de 1*
I117	Donnée incorrecte ou absente : témoin de mort du bovin sur le marché
I118	Structure du numéro national pour un bovin importé incorrecte
I119	Donnée incorrecte ou absente : témoin de déroulement de la procédure
I120	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : date entrée à l'abattoir
I121	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : date entrée à l'abattoir <1998
I122	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : date abattage
I123	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : date abattage < 1998
I124	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : date abattage < date d'entrée
I125	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : poids de carcasse
I126	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : poids de carcasse >1000
I127	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : code ou numéro abattoir
I128	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : numéro de tuerie

Code de l'erreur	Libellé
I129	*Spécifique contrôle abattages* : Donnée incorrecte ou absente : numéro abattoir différent de celui présent dans le nom de fichier
I130	Donnée incorrecte ou absente : témoin de demande de dossier détenteur
I131	Donnée incorrecte ou absente : code espèce
I132	Donnée incorrecte ou absente : levée d'alerte suite à contrôle passeport
I133	Donnée incorrecte ou absente : fourniture stock de boucles de l'exploitation
I134	Donnée incorrecte ou absente : date de réception de la notification par le MOIPG
I135	Incohérence entre émetteur du fichier et créateur de la notification
I136	Donnée incorrecte : numéro de SIREN
I137	Date de réception de la notification par le MOIPG inférieure à la date de l'événement notifié
I138	EGET/CRE doit obligatoirement être suivi de RATA/CRE pour la même entité dans le fichier
I139	Donnée incorrecte ou absente : code d'identification de l'entité
I140	Structure du numéro national d'une entité française incorrect
I141	Donnée absente : adresse de l'exploitation
I142	Donnée incorrecte ou absente : code localisation de l'entité
I143	Donnée absente : commune de l'entité
I144	Donnée incorrecte ou absente : date de début d'activité de l'entité
I145	Donnée incorrecte ou absente : date de fin d'activité de l'entité
I146	Donnée incorrecte ou absente : code filière
I147	Donnée incorrecte ou absente : code mode d'élevage
I148	Donnée incorrecte ou absente : date de rattachement
I149	Date de fin inférieure à date de début
I150	Donnée incorrecte ou absente : témoin d'utilisation de la boucle
I151	Structure du numéro national pour un ovin ou caprin français ou importé incorrecte
I152	Donnée incorrecte ou absente : code pays d'origine ovin / caprin

Code de l'erreur	Libellé
I153	Donnée incorrecte ou absente : code modèle du repère ovin / caprin fabriqué
I154	Code fabricant modèle incorrect
I155	Code espèce modèle incorrect
I156	Code type de repère modèle incorrect
I157	Numéro d'ordre code modèle repère incorrect
I158	Donnée incorrecte ou absente : compteur rebouclage RFID
I159	Donnée incorrecte ou absente : code pays indicatif de marquage
I160	Donnée incorrecte ou absente : numéro indicatif de marquage
I161	Structure de l'indicatif de marquage ovin / caprin incorrecte
I162	Donnée incorrecte ou absente : code petit ruminant
I163	Donnée incorrecte ou absente : date d'attribution indicatif de marquage ovin / caprins
I164	Donnée incorrecte ou absente : code pays de la série de repères d'identification ovin / caprin
I165	Donnée incorrecte ou absente : numéro de la série de repères d'identification ovin / caprin
I166	Donnée incorrecte ou absente : type commande du repère
I167	Donnée incorrecte ou absente : année du recensement
I168	Année de recensement supérieure ou égale à l'année d'émission du VSE
I169	Donnée incorrecte ou absente : code catégorie recensée
I170	Donnée incorrecte ou absente : effectif de la catégorie recensée
I171	Donnée incorrecte ou absente : type d'identifiant
I172	Donnée incorrecte ou absente : type de numéro
I173	Donnée incorrecte ou absente : numéro associé
I174	Donnée incorrecte ou absente : date de début d'association
I175	Donnée incorrecte ou absente : date de fin d'association
I177	La quantité de numéros attribués ne peut être supérieure à 1000

Code de l'erreur	Libellé
I178	La quantité de numéros attribués ne peut être supérieure à 10000
I179	La quantité de numéros attribués provoque un débordement de tranche pour le département
I180	La quantité de numéros attribués provoque un débordement de tranche pour l'indicatif de marquage
I181	Structure incorrecte pour le numéro associé
I182	Donnée incorrecte ou absente : VSE autre que INFO DEM, ENTR CRE, SORT CRE, JALO CRE émis à destination de la BDNI
I300	*Spécifique contrôle équarrissages*
I301	*Spécifique contrôle équarrissages*
I302	*Spécifique contrôle équarrissages*
I303	*Spécifique contrôle équarrissages*
I304	*Spécifique contrôle équarrissages*
I305	*Spécifique contrôle équarrissages*
I306	*Spécifique contrôle équarrissages*
I307	*Spécifique contrôle équarrissages*
I308	*Spécifique contrôle équarrissages*
I309	*Spécifique contrôle équarrissages*
I310	*Spécifique contrôle équarrissages*
I311	*Spécifique contrôle équarrissages*
I312	*Spécifique contrôle équarrissages*
I313	*Spécifique contrôle équarrissages*
I800	Donnée incorrecte ou absente : conditions de naissance
I801	Donnée incorrecte ou absente : avortement
I802	Donnée incorrecte ou absente : rang de vêlage
I803	Donnée incorrecte ou absente : poids à la naissance
I804	Donnée incorrecte ou absente : type de boucle

Code de l'erreur	Libellé
I805	Le numéro d'animal déclaré né n'est pas en accord avec l'exploitation qui le déclare
I806	Code résultat doit être blanc, "10" ou "20"
I807	*Spécifique tronçon Logiciel Détenteur / Point Focal : code résultat différent de "10" en entrée du module "conversepf"*

Erreurs techniques ne figurant pas dans un VSE d'erreur (inscription uniquement en fichier log).

IG001: Données incorrectes ou absentes : impossible d'accéder au fichier de log

IG002: Données incorrectes ou absentes : impossible d'accéder au fichier d'erreur

IG003: Données incorrectes ou absentes : impossible d'accéder au fichier temporaire à traiter

IG004: Données incorrectes ou absentes : impossible d'accéder au fichier à émettre

IG005: Espace disque insuffisant

IG008: Différents formats de VSE (DOS, UNIX, MAC)

IG009: Données incorrectes ou absentes : impossible de renommer le fichier reçu

IG010: Données incorrectes ou absentes : impossible de renommer le fichier à envoyer

IG011: Données incorrectes ou absentes : VSE FICH n'existe pas

IG012: Données incorrectes ou absentes : Impossible de lancer le converse de version antérieure

IG014: Pas de VSE de base

IG015: Présence de VSE de longueur nulle